

En 1950,
**UNE BELLE
HISTOIRE**
commence



Un projet politique ambitieux est porté par quelques gouvernements pionniers pour mettre fin à la guerre. **Le 9 mai 1950**, le français Robert Schuman esquisse les contours d'un chemin pour **créer tout d'abord une première activité économique commune afin de**

Vivre en paix sur le continent européen

Avec la mise en commun de notre production de charbon et d'acier, deux matériaux qui nourrissaient la guerre, et qui désormais seront mis au service de la reconstruction de notre continent. **Le 18 avril 1951, le Traité de Paris institue la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).**

Depuis plus de 60 ans, ce projet s'affine afin de construire une paix durable et partagée.

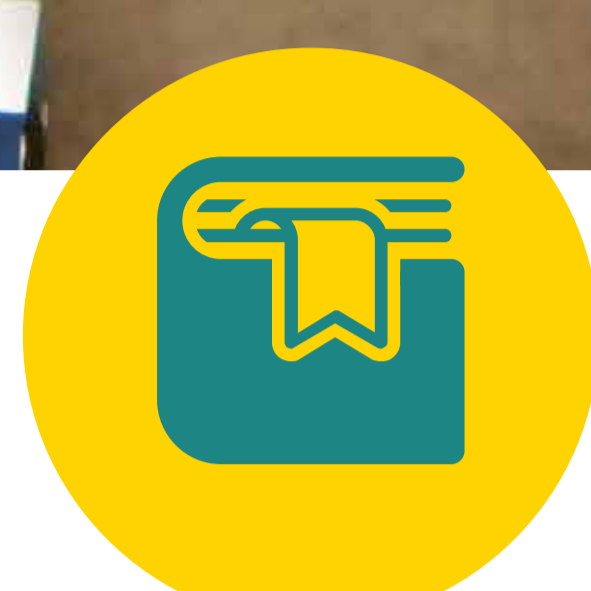


www.maison-europe-rennes.org

10 Place du Parlement
de Bretagne
35000 Rennes



ORIGINE



L'échec d'une Communauté européenne de Défense n'empêche pas le développement de ce projet.

La volonté d'aller plus loin

dans une construction d'ensemble l'emporte

Ainsi les six chefs d'Etats et de Gouvernements réunis à Messine, du 1^{er} au 3 juin 1955, adoptent une résolution :



Il faut poursuivre l'établissement d'une Europe unie par le développement **d'institutions communes**, la fusion progressive des **économies nationales**, **la création d'un marché commun** et l'harmonisation progressive de leurs **politiques sociales**



Ils aboutissent à de nouveaux projets de traité qui seront soumis aux Gouvernements des six Etats membres de la CECA

C'est le coup d'envoi d'une nouvelle étape fondatrice : **Vers la Communauté économique européenne**



www.maison-europe-rennes.org

10 Place du Parlement
de Bretagne
35000 Rennes





Les responsables des Etats membres de cette communauté ont voulu affirmer avant toute chose leur vision de l'avenir et garder l'ambition initiale :

Garder un cap clair et concret

ouvert sur le monde, qu'ils ont ainsi défini :



• **DÉTERMINÉS** à établir les fondements d'une **union sans cesse plus étroite** entre les peuples européens,

• **DÉCIDÉS** à assurer par une action commune le **progrès économique et social** de leurs pays en éliminant les barrières qui divisent l'Europe,

• **ASSIGNANT** pour but essentiel à leurs efforts **l'amélioration constante** des conditions de vie et d'emploi de leurs peuples,

• **RECONNAISSANT** que l'élimination des obstacles existants appelle une **action concertée** en vue de garantir la stabilité dans l'expansion, l'équilibre dans les échanges et la loyauté dans la concurrence,

• **SOUCIEUX** de **renforcer l'unité** de leurs économies et d'en assurer le développement harmonieux en **réduisant l'écart** entre les différentes régions et le retard des moins favorisés,

• **DÉSIREUX** de contribuer, grâce à une **politique commerciale commune**, à la suppression progressive des restrictions aux échanges internationaux,

• **ENTENDANT** confirmer la solidarité qui lie **l'Europe et les pays d'outre-mer**, et désirant assurer le développement de leur prospérité, conformément aux principes de la Charte des Nations unies,

• **RÉSOLUS** à affermir les **sauvegardes de la paix et de la liberté**, et appelant les autres peuples de l'Europe qui partagent leur idéal à s'associer à leur effort



www.maison-europe-rennes.org

10 Place du Parlement
de Bretagne
35000 Rennes



1957,

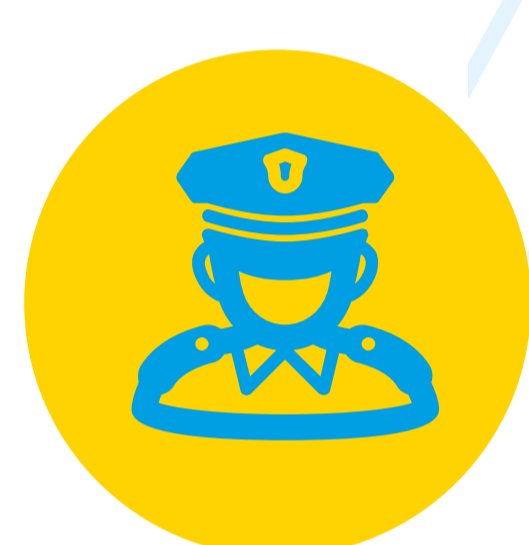
LES TRAITÉS DE ROME



Deux ans plus tard, deux nouveaux traités sont signés à Rome le 25 Mars 1957 pour

Avancer vers une Europe plus unie

Le traité instituant la Communauté Economique européenne, crée :



- **une union douanière et une zone de libre-échange** reposant sur la liberté de circulation des marchandises, des personnes, des capitaux et des services



- **plusieurs politiques communes** comme les politiques de concurrence, commerciale et aussi les bases pour la Politique Agricole Commune (PAC) et la politique commune des transports



- des institutions qui garantissent son fonctionnement démocratique : **la Commission / le Conseil / l'Assemblée / la Cour de Justice / le Comité économique et social / la Banque Européenne d'Investissement**

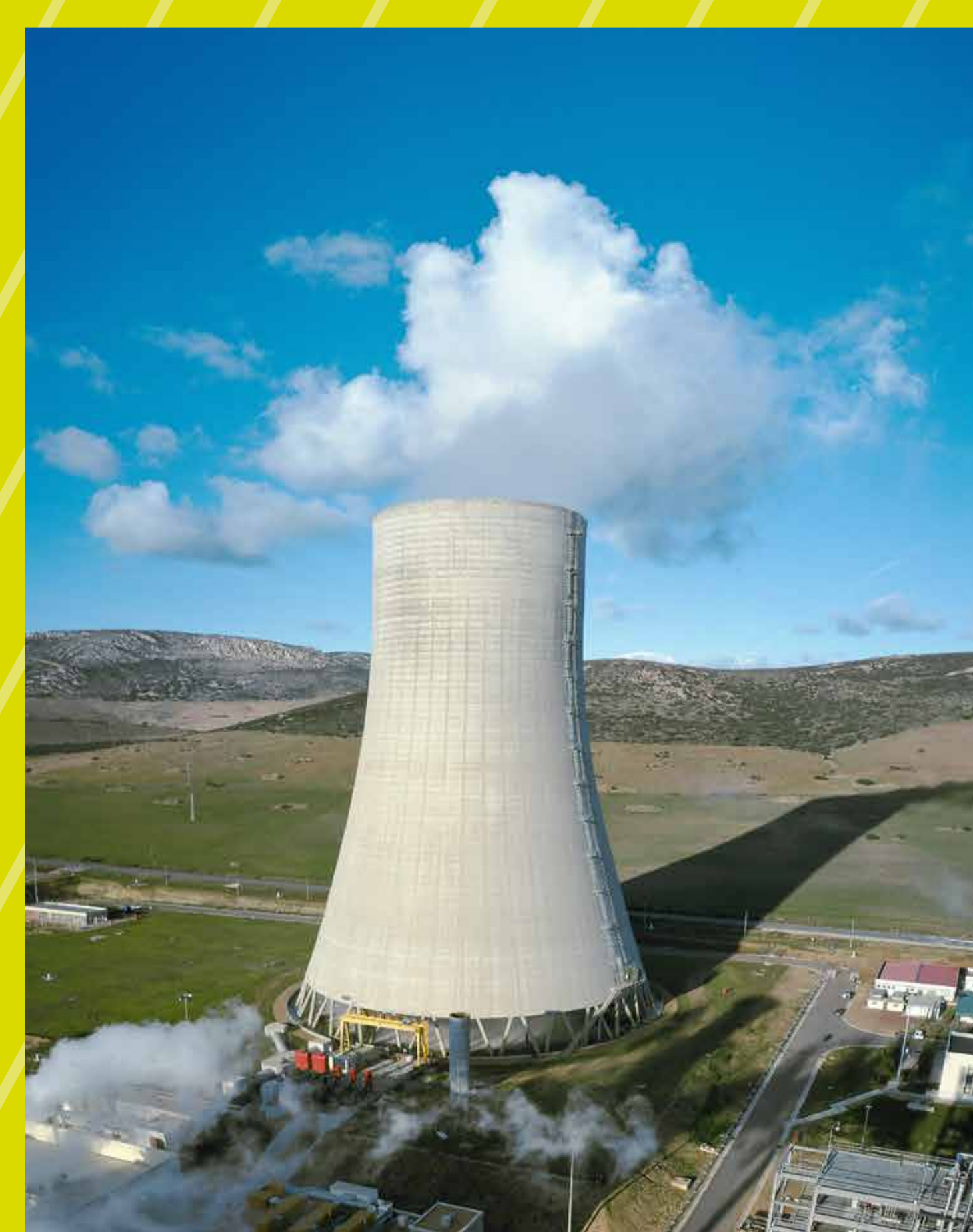


- une politique tournée vers les **pays et territoires d'outre-mer**

Le traité instituant l'Euratom

pour limiter les dépendances énergétiques, prévoit de :

- **Développer la recherche** et les investissements dans le nucléaire civil, notamment en mettant en commun des connaissances et certains financements (comme ITER)
- **Assurer la protection sanitaire** de la population et des travailleurs
- **Garantir** que les matières nucléaires civiles ne sont pas détournées à d'autres fins
- **Promouvoir une utilisation pacifique** de l'énergie nucléaire



www.maison-europe-rennes.org

10 Place du Parlement
de Bretagne
35000 Rennes



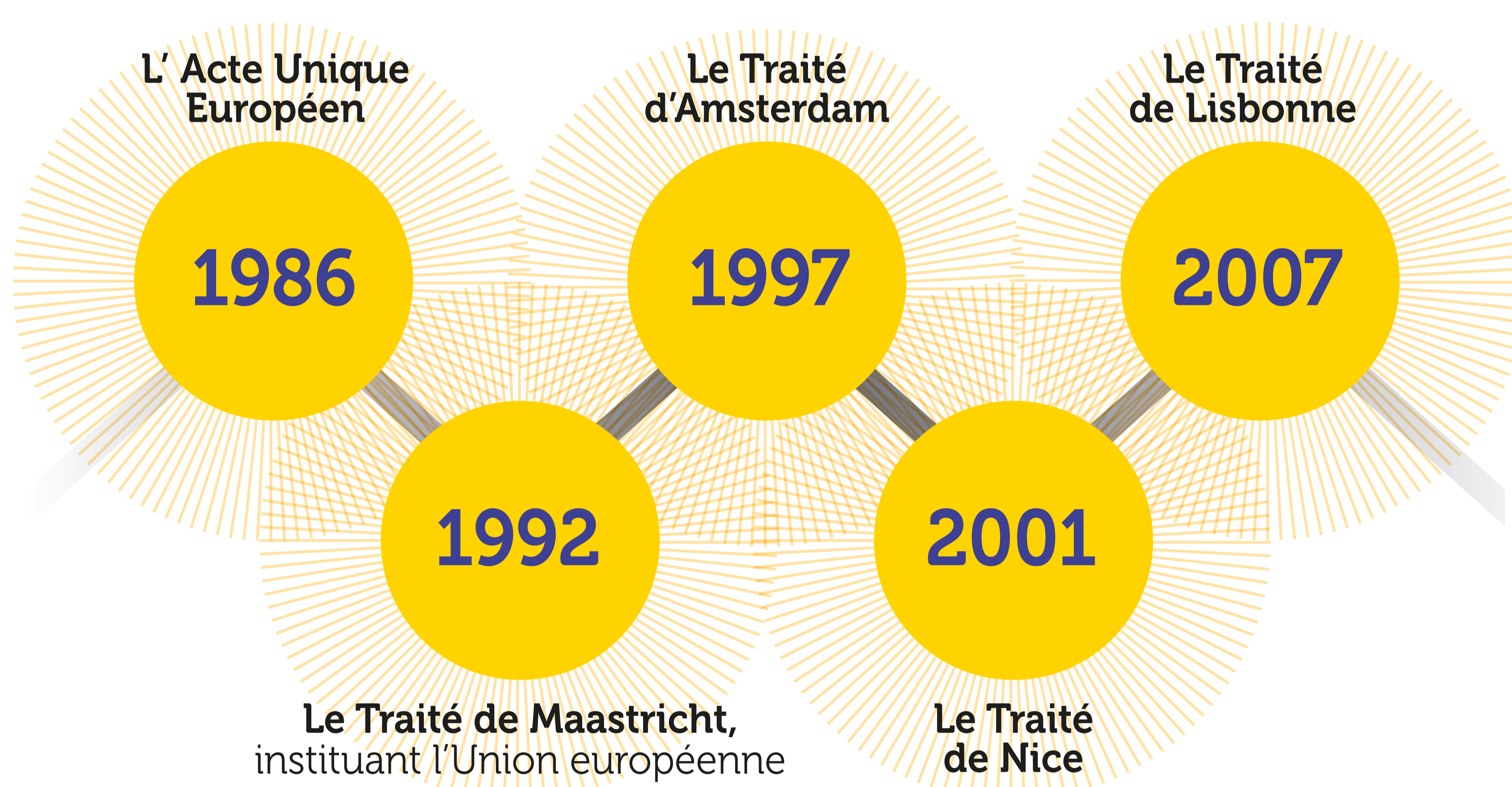
CONSOLIDER

le Traité



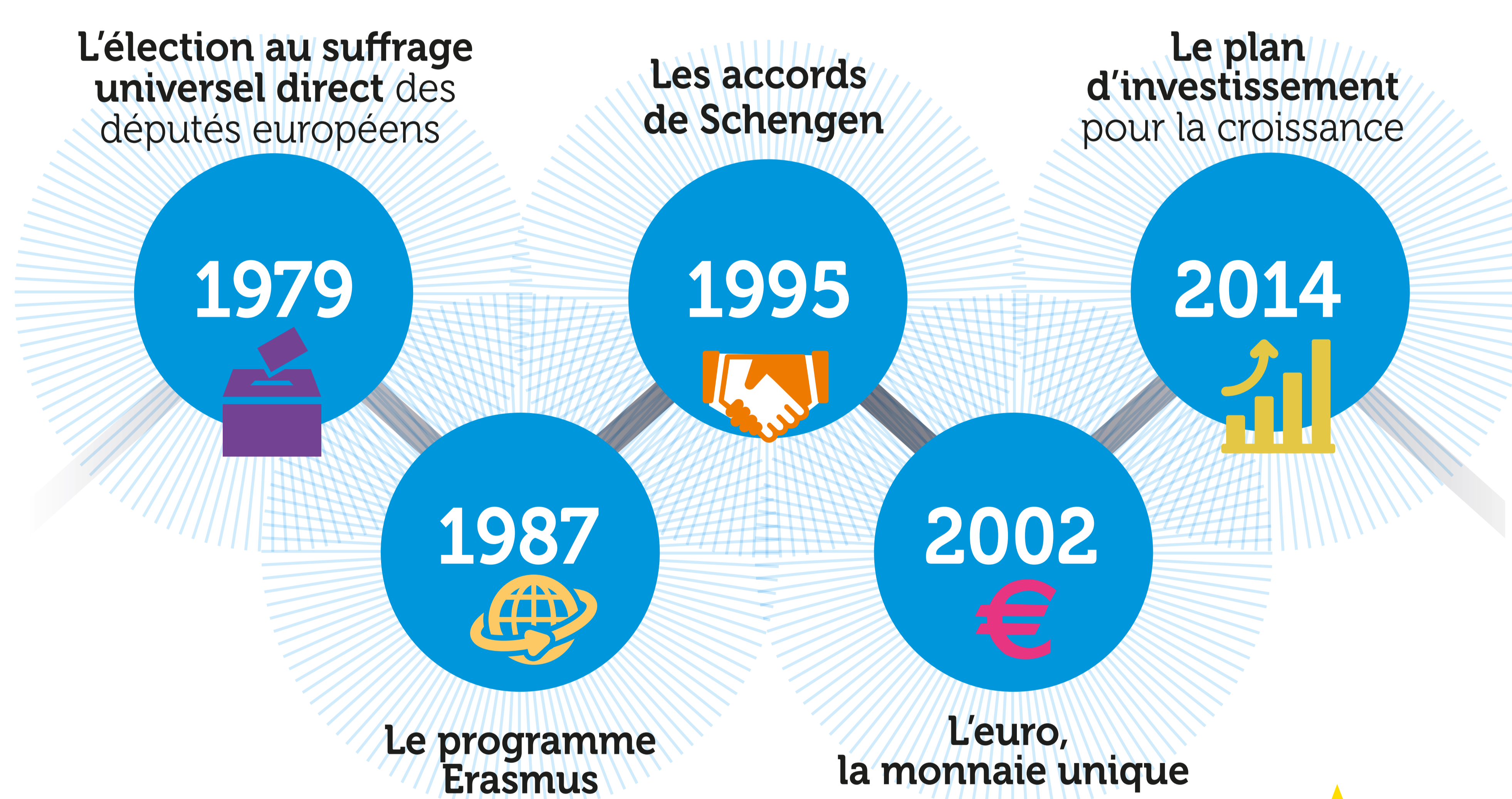
Un approfondissement consolidé

La confirmation de **l'ambition politique originelle** s'est poursuivie avec les Traités de Rome, et avec de **nouvelles étapes** actées par plusieurs Traités



Cette organisation « **sui generis** » évolue constamment sous l'effet des **élargissements successifs** et des **nouveaux défis** qui se présentent

Ainsi vont voir le jour :



www.maison-europe-rennes.org

10 Place du Parlement
de Bretagne
35000 Rennes



L'AVENIR



Aujourd'hui comme aux premiers jours, l'Union européenne

Se tourne vers l'avenir

De nombreuses propositions jaillissent de toute part et à tout instant. Il semble ainsi nécessaire d'agir sur des **sujets essentiels**

Lutter contre l'**exclusion sociale**



Assurer la **sécurité** du territoire européen



Favoriser l'émergence d'une **gouvernance de la zone euro**



Renouer avec l'**emploi** et la **croissance**



Créer une **union de l'énergie**



Approfondir la **démocratie** en Europe



Harmoniser la fiscalité



Mettre en place une **défense commune**



Vos attentes sont aussi nombreuses, **faites nous en part** et écrivez la suite de
« **cette belle histoire** »

www.maison-europe-rennes.org

10 Place du Parlement
de Bretagne
35000 Rennes

